



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Communication de l'État dans les territoires

Question écrite n° 14774

Texte de la question

M. Rémy Rebeyrotte alerte M. le Premier ministre sur l'absence ou la quasi-absence de communication des services de l'État dans les territoires. Depuis des années, la quasi-totalité des communes, intercommunalités, conseils départementaux et régionaux ont, en plus des réseaux numériques ou de la presse, une communication directe et régulière adressée aux habitants de leur territoire par envoi postal. Cela permet de connaître et de suivre les politiques et les dispositifs mis en œuvre, de savoir où va l'argent public qu'ils gèrent, notamment sous forme de subvention ou de soutien financier, etc. L'État est complètement absent sur ce terrain, pourtant si important, alors qu'il a beaucoup d'informations à faire passer à aux citoyens sur l'évolution de ses organisations, les projets qu'il soutient, les aides qu'il accorde, les investissements qu'il porte, les politiques qu'il met en œuvre, éléments que l'on retrouve dans le bilan des services de l'État, diffusé aux élus dans le département et dans un cercle très fermé. Il souhaiterait savoir s'il serait possible de donner aux préfets les moyens de cette communication qui n'est pas un luxe aujourd'hui mais une impérative nécessité et introduire cet objectif dans leur mission, mais aussi dans leur évaluation. Savoir-faire est une chose, faire savoir à l'époque où le citoyen doit et souhaite être informé est aussi important.

Données clés

Auteur : [M. Rémy Rebeyrotte](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14774

Rubrique : État

Ministère interrogé : [Premier ministre](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 28 octobre 2019

Question publiée au JO le : [4 décembre 2018](#), page 10814

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)